



Objet : mise en place d'un échafaudage.

Nous, Gilles BARBIEUX, Maire de la Commune de FAUMONT (Nord),
Vu la demande en date du 22 Septembre 2022 formulée par la société ESPRIT COUVERTURE ZINGUERIE de RAIMBEAUCOURT (59) qui sollicite l'autorisation pour poser un échafaudage pour des travaux de couverture devant le domicile du 2352 Route Nationale à FAUMONT (59) du 03/10/2022 au 04/11/2022.

Considérant qu'il y a lieu de prendre les dispositions utiles afin d'éviter tout accident.

ARRÊTE

Article 1er : La société ESPRIT COUVERTURE ZINGUERIE est autorisée à faire procéder à l'installation d'un échafaudage dont les caractéristiques sont conformes à la réglementation devant le domicile du 2352 Route Nationale à FAUMONT (59) du 03/10/2022 au 04/11/2022

Article 02 : L'installation sera réalisée de façon à préserver le passage des usagers de la dépendance domaniale occupée, et ne pourra empiéter sur le domaine public sur une distance de plus de 0.80 mètre à partir de l'immeuble.

Un passage pour piétons de 0.80 m de largeur sera à respecter au droit de l'échafaudage s'il y a lieu.

En cas d'impossibilité (largeur restante inférieure à 0.80 m), le passage des piétons devra être assuré au maximum tant côté route que côté chantier.

Le pétitionnaire prendra toutes les garanties pour éviter les chutes de matériaux sur le domaine public.

La signalisation de l'échafaudage devra être balisée de jour comme de nuit (éclairage éventuel). Une signalisation adaptée temporaire devra être posée et vérifiée matin et soir.

Article 03 : Copie du présent arrêté sera transmise pour information à :

M. VASSEUR Jérôme de la société ESPRIT COUVERTURE ZINGUERIE à RAIMBEAUCOURT (59).

M. Laurent DE RIEVIÈRE, responsable des services techniques de la mairie de Faumont.

M. Jean-Raymond CHRETIEN, Capitaine de la brigade de gendarmerie d'ORCHIES (59).

M et Me SCHLICK, domiciliés au 2352 Route Nationale à FAUMONT (59).

Fait à Faumont, le 22 Septembre 2022

POUR EXPEDITION CONFORME



